

Image not found or type unknown



Prime 13e mois proratisée suite à un licenciement

Par **gana wedad**, le **16/04/2017** à **12:12**

Bonjour,

J'ai une question : je dépend de la convention collective des entreprises de prévention et de sécurité et je voudrais savoir si, dans le cadre d'un licenciement, je peux prétendre au calcul au prorata de ma prime de 13e mois sachant que, pour l'obtenir, il faut être présent au 31 octobre.

Merci.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **16/04/2017** à **14:35**

Bonjour,

Si pour avoir droit au 13° mois, il faut être présent au 31 octobre et que vous n'y êtes pas, il n'y a pas de proratisation...